

Charte sanitaire COVID19 Voile

Ecole de Voile Boisvinet

(Mise à jour le 26/06/2020)

- Accueil des stagiaires par le moniteur dans une zone délimitée en respectant les règles de distanciation et gestes barrières (le protocole complet sera expliqué lors de la 1^{ère} séance et rappeler les séances suivantes).
- Limiter le nombre d'accompagnant par stagiaire mineur. Respecter les règles de distanciation.
- Le stagiaire arrive équipé, habillé pour sa séance voile (port du maillot de bain sur soi).
- Une caisse individuelle désinfectée est fournie à son arrivée pour y déposer ses affaires personnelles (blouson, chaussures de ville, montre, téléphone...)
- Le stagiaire arrive avec son masque personnel (à partir de 12 ans). Le masque ne sera pas porté sur l'eau.
- Nettoyage des mains avant et après la séance, ainsi que le plus régulièrement possible durant la séance
- Afin de garantir les mesures sanitaires les horaires de cours (arrivée et départ) devront être rigoureusement respectés.
- Le matériel nautique sera désinfecté avant et après chaque utilisation au produit norme EN 14476 (virucide).
- Les toilettes devront être utilisées exclusivement pour les urgences, elles seront désinfectées après chaque utilisation par un salarié.
- L'utilisation des vestiaires se fera de façon exceptionnelle et sur demande. (Voir à l'accueil).

